

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep de Matane

Octobre 2012

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 10 décembre 2012

Monsieur Émery Béland
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le directeur général,

Lors de sa réunion du 10 octobre 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Matane. Cette PIEA révisée a été adoptée par le conseil d'administration du Collège le 1^{er} mai 2012.

La Commission avait constaté, lors de l'analyse de la PIEA précédente du Collège en janvier 2011, qu'aucune balise n'encadrait le processus d'autoévaluation de l'application de la politique. Conséquemment, elle avait recommandé au Collège d'inclure dans sa politique un processus d'autoévaluation de son application, d'en préciser les modalités, d'en nommer les responsabilités, d'en définir les critères d'évaluation et de fixer un échéancier. Pour répondre à la recommandation, le Collège a modifié l'article de sa politique en précisant notamment les critères d'évaluation et la périodicité de l'autoévaluation. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes à cette recommandation.

En cohérence avec ce qui précède, la Commission juge que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Matane est entièrement satisfaisante.

Veillez agréer, monsieur le directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Louis Poirier, directeur des études